

NOUVEAU BULLETIN DE PAIE

DÉSIGNATION

DESCRIPTION

COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS SOCIALES OBLIGATOIRES



Santé

Sécurité Sociale Maladie Invalidité Décès
Complémentaire Garanties frais de santé obligatoire (dénommée « mutuelle » par tout un chacun)
Accidents du travail & maladie professionnelle (cotisation payée uniquement par votre employeur)

Retraite

Sécurité Sociale Vieillesse plafonnée
Sécurité Sociale Vieillesse déplafonnée
Retraite complémentaire, CEG et CET T1 (rémunérations inférieures à 3666 € brut)
Retraite complémentaire, CEG et CET T1 (rémunérations supérieures à 3666 € brut)
Famille (cotisation payée uniquement par votre employeur)
Assurance chômage (cotisation payée uniquement par votre employeur)
Apec (Association pour l'emploi des cadres)

Autres charges dues par l'employeur (dont vous avez le droit de connaître le détail)

Cotisations statutaires ou prévues par la convention collective

CSG déductible de l'impôt sur le revenu
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu
CSG/CRDS sur les revenus non imposables (heures complémentaires ou supplémentaires par exemple)

TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES

EXONERATIONS ET ALLEGEMENTS DE COTISATIONS (bénéficiant uniquement à votre employeur)



Prévoyance, Incapacité, Invalidité, Décès, Autres (qui complète les prestations de la Sécurité sociale)
Retraite supplémentaire (dans certaines entreprises, facultatif)

MONTANT NET SOCIAL



Information destinée à la CAF ou la MSA pour obtenir des prestations sociales

REMBOURSEMENT ET DEDUCTION DIVERSES



Frais de transport (abonnement de transport public, 50 % minimum)
Titres-restaurant (dans certaines entreprises, facultatif)
Chèques vacances (par l'employeur d'entreprise de 1 à 49 salariés)
Autres

MONTANT NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU



Total dû au salarié

IMPOT SUR LE REVENU



Montant net imposable
Montant net des HC/HS/RTT exonérées (heures complémentaires ou supplémentaires)

IMPOT SUR LE REVENU PRELEVE A LA SOURCE

MONTANT NET A PAYER



Total dû versé au salarié

TOTAL VERSE PAR L'EMPLOYEUR



Y compris ses charges sociales